

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DES ATHLÈTES DE TERREBONNE

Objectif du programme

Le programme vise à soutenir financièrement les athlètes de Terrebonne (membres d'une fédération sportive), participant à des manifestations d'envergure, provinciale, mondiale ou internationale sanctionné par une fédération sportive reconnu.

Critères d'éligibilité

Seuls les résidents de Terrebonne peuvent bénéficier de ce programme d'aide financière. Ne sont pas éligibles : les athlètes professionnels, les propriétaires d'école privée, les entraîneurs, les officiels, les accompagnateurs ainsi que toutes les personnes participant à des événements issus du milieu scolaire.

1. Une personne ou un organisme ne peut recevoir plus d'une subvention par année civile même s'il ou elle est inscrit(e) à plusieurs événements.
2. L'aide financière n'est pas renouvelable. S'il y a lieu, une nouvelle demande doit être présentée à chaque année.
3. La municipalité se réserve le droit de refuser toute demande qui ne respectera pas l'ensemble des critères d'éligibilité ou encore si les crédits annuels affectés à la gestion de ce programme sont épuisés.

Les manifestations auxquelles l'athlète peut participer en procédant à une inscription sans qualification sont exclues du présent programme d'aide financière.

Fonctionnement du programme

Deux dates de dépôt: 15 avril et 15 octobre

Pour se prévaloir du Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne, les personnes répondant aux critères définis ci-dessus doivent soumettre leur demande à une organisation locale ou, s'il n'y en a pas, à un organisme régional, provincial ou national. Ces organismes doivent être étroitement liés au secteur d'activité du demandeur. Les personnes ne peuvent pas adresser directement leur demande de subvention à la Ville de Terrebonne. Les organismes ont la responsabilité de déterminer si la demande de soutien qui leur est adressée mérite d'être acheminée à la Direction du loisir et de la vie communautaire pour approbation.

Par la suite, lorsque la subvention est accordée, celle-ci est versée à l'organisme qui en a fait la demande, sur présentation d'une facture.

Montant octroyé

À titre individuel

- a) La contribution sera de 225 \$ pour une participation à un championnat provincial.
- b) La contribution sera de 325 \$ pour une participation à un championnat national.
- c) La contribution sera de 525 \$ pour une participation à un championnat international.

À titre collectif

La subvention accordée sera versée à l'organisme qui verra ensuite lui-même à une répartition équitable auprès des participants en provenance de Terrebonne.

- a) La contribution sera de 500 \$ pour un groupe ou une équipe participant à un championnat provincial ou national.
- b) La contribution sera de 750 \$ pour un groupe ou une équipe participant à un championnat international (ex. : Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth, Championnats du monde, Jeux olympiques).

Présentation des demandes

Pour être recevables, les demandes doivent être acheminées à la Direction du loisir et de la vie communautaire par l'organisme demandeur avant la tenue de l'événement.

La demande sera analysée seulement si tous les renseignements requis dans le formulaire sont présents au dossier (preuve de résidence, preuve de participation, liste des membres de l'équipe).

Reddition de compte

Toute organisation ayant reçu une subvention devra communiquer le résultat obtenu lors de la compétition désignée, et ce, dans les 30 jours suivant celle-ci. La preuve doit provenir de la fédération sportive ou du club. Par exemple, le site Internet officiel de la compétition sur lequel sont inscrits les résultats est une preuve valide.

Formulaire de demande d'aide

Discipline: _____

Identification de l'organisme

Nom de l'organisme

No civique, app (si applicable)

Rue

Ville

Code postal

Courriel

Répondant de l'organisme

Nom et fonction

Téléphone résidence/cellulaire

Téléphone bureau

Identification de ou des athlètes

S'il s'agit d'un groupe ou d'une équipe, veuillez joindre en annexe, la liste complète des membres du groupe incluant les adresses et les numéros de téléphone de tous les participants.

_____	_____
Nom du participant ou de l'équipe	Date de naissance
_____	_____
No civique, app (si applicable)	Rue
_____	_____
Ville	Code postal
_____	_____
Téléphone résidence/cellulaire	Téléphone bureau
_____	_____
Courriel	

Manifestation sportive

_____	_____
Nom	Date
_____	_____
Endroit	Organisateur
_____	_____
Téléphone	
Envergure: Provinciale Nationale Internationale	

Documents requis

Le formulaire dûment rempli

La preuve de participation et de qualification à la manifestation (inscription, invitation ou/et autres documents pertinents qui prouvent votre participation à la manifestation.)

La preuve de résidence (par exemple, le numéro de ma Carte Accès Terrebonne, une copie de mon permis de conduire ou de mon compte de taxes)

Si la demande est déposée à titre collectif, la liste des membres de l'équipe ainsi que leurs coordonnées complètes

La demande doit être envoyée à la Direction du loisir et de la vie communautaire par courriel à loisirs.terrebonne@ville.terrebonne.qc.ca ou par la poste ou encore déposée directement au secrétariat situé au 940, montée Masson, Terrebonne, Québec, J6W 2C9.

Signature

Je certifie que les informations fournies sont véridiques et je m'engage à informer la Direction du loisir et de la vie communautaire du résultat obtenu lors de cet événement, au plus tard quinze (15) jours après la tenue de celui-ci.

De plus, je m'engage à respecter les conditions contenues dans le document explicatif du programme et à souligner l'aide de la Ville de Terrebonne dans les dépliants et communiqués (etc.) qui concernent ma participation à cet événement.

Signature du représentant de l'organisme

Date JJ/MM/AAAA

Signature de l'athlète ou du demandeur

(parent ou tuteur dans le cas d'un mineur ou du responsable dans le cas d'un groupe)

Date JJ/MM/AAAA

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu et vérifié par: _____

Date: _____

Traité par: _____

Date: _____